



Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2020

L'an deux mil vingt,

Le trois décembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2020

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIE Dominique, M. MOREL Olivier.

Conseillers Municipaux : Mme CHAPUT Yolande, Mme AMEIL Marie-Jeanne, M. FERNANDES José, Mme MOULY Brigitte, Mme FOURNIER Marie-Thé, Mme PAREDES Aldina, Mme PEREIRA DE SOUSA Rosa, M. SOLVIGNON Yves, Mme GANNE Elisabeth, M. OLIVAIN Thierry, Mme LECOUSY Nathalie, M. GAAG Dominique, Mme SAMPAIO Arminda, M. BAARDMAN-BOGERMAN Fabrice, Mme PELESE Albane, M. BOYER Cédric, Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven, M. FENAILLE Gabriel.

PROCURATIONS : M. OLEON Maurice à Mme CHALUS Jocelyne, M. LAFORGE Maxime à M. ROSLEY Patrick.

ABSENTS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAMPAIO Arminda.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 27

procurations : 2

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 11 juin 2020 :

Contrats - Conventions – Concessions

- N°DM2020-096 : contrat de cession avec Louis FAYOLLE pour la représentation du spectacle « Delayre » le 3 octobre 2020, dans le cadre des apartés organisés par Sémaphore en Chanson, à la Médiathèque de Blanzat.
- N°DM2020-098 : contrat de cession avec l'association AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES pour la représentation du spectacle « Les fables ou le jeu de l'illusion » le 4 mars 2021 à Sémaphore.

- N°DM2020-099 : contrat de cession avec LIMOUZART PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle de « Govrache » le 10 novembre 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-100 : contrat de cession avec AVRIL EN SEPTEMBRE pour la représentation du spectacle « Plein feu » le 27 mai 2021 à Sémaphore.
- N°DM2020-101 : contrat de cession avec LOT ET COMPAGNIE pour la représentation du spectacle « Déstructuré » le 7 novembre 2020 à Sémaphore.
- N°DM2020-102 : convention avec l'association À PARTIR DE DOUZE afin d'initier les enfants scolarisés aux arts du spectacle vivant sous la forme d'ateliers, dans les écoles primaires, pour la saison 2020-2021.
- N°DM2020-103 : convention de location d'un emplacement n°22 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 28 octobre 2020.
- N°DM2020-104 : convention de subventionnement avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du Plan départemental de l'enseignement de la musique pour le fonctionnement de l'école de musique de la Vallée du Bédât.
- N°DM2020-105 : convention avec la Microentreprise FABUJEU pour un atelier maquillage le 22 décembre 2020 au sein du Multi-accueil « L'Ile aux Câlines ».
- N°DM2020-106 : avenant n°1 au contrat de cession avec l'association AGENCE DE VOYAGE IMAGINAIRES pour la représentation du spectacle « Les fables ou le jeu de l'illusion » le 4 mars 2021 à Sémaphore.
- N°DM2020-107 : convention d'application pour l'année 2020 du Sémaphore avec Clermont Auvergne Métropole relative à la convention pluriannuelle d'objectifs dans le cadre de la « Scène Conventionnée d'Intérêt National Art et Création » pour la période 2017-2020, précisant le plan d'actions de ce projet.
- N°DM2020-108 : vente d'une concession n°141 pour une durée de 30 ans.
- N°DM2020-109 : convention avec la SAS PRÉVENTION SPORT SANTÉ BEOFORME pour la mise en place de séances « activités motrices » pour l'année 2020-2021 dans le cadre des activités du RAMPE.
- N°DM2020-110 : convention avec Mme Gwenaëlle VITALIS pour l'animation de séances d'échanges de pratiques professionnelles dans le cadre des activités du RAMPE.
- N°DM2020-111 : avenant au contrat avec la société SAIGA INFORMATIQUE relatif au logiciel iMuse de l'école de musique, avec une souscription à une location supplémentaire pour les modules de paiement en ligne.

Marchés publics

- **DM2020-097 : Supports de communication de la Ville de CEBAZAT – 2021 renouvelable en 2022**

Dans le cadre de ce marché de fournitures et de services, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 juillet 2020 sur le journal La Montagne, la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.centreofficielles.com et le site internet de la Ville.

À la date limite de réception des offres, fixée au 11 septembre 2020 à 12h00, 6 candidats ont déposé un dossier d'offre conforme : L'Imprimeur RiomOff7, Decombat, Turbulences, Expression, Color Team et Octopus.

Après analyse des dossiers par le service Commande Publique et les services gestionnaires, et réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 16 octobre, au vu des critères suivants :

- ✓ Valeur technique – 60 %,
- ✓ Prix des prestations – 40 %.

Les 4 lots du marché ont été attribués aux entreprises suivantes, pour des montants non communicables, ces marchés étant passés sur la base de prix unitaires :

N°	Désignation	Candidat retenu
1	Magazine d'information	DECOMBAT
2	Supports de communication du service Communication	EXPRESSION
3	Supports de communication du service Ecole de musique	EXPRESSION
4	Supports de communication du service Culture	TURBULENCES

Les marchés ont été signés le 20 octobre 2020.

URBANISME / TRAVAUX

❖ « ZAC des 3 fées » : compte rendu annuel d'activités (CRACL) de l'OPHIS pour l'année 2019 et avenant n°1 au traité de concession d'aménagement

Conformément au traité de concession, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 26 voix pour et 3 abstentions (Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven et M. FENAILLE Gabriel) a approuvé le compte rendu annuel d'activités arrêté au 31 décembre 2019 et le bilan prévisionnel de la « ZAC des 3 fées » présentés par l'OPHIS. Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement.

❖ Remplacement de menuiseries à l'école maternelle Jules-Ferry : plan de financement et demande de subvention

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le plan de financement prévisionnel relatif au remplacement de menuiseries à l'école Jules-Ferry. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 14 100 € ainsi qu'auprès du Président du Conseil Régional au titre du Bonus Relance volet « soutien aux communes » à hauteur de 14 100 € ;

AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ Modification du dispositif tarifaire de la Salle des fêtes

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, avec 26 voix pour, 1 voix contre (Mme MOLLAR Caroline) et 2 abstentions (M. REGNIE Steven et M. FENAILLE Gabriel) a approuvé le dispositif tarifaire proposé applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 et la mise à jour du règlement d'utilisation liée à ce nouveau dispositif.

❖ Dérogations annuelles au repos dominical des commerces de détail – Année 2021

Le Conseil Municipal, À LA MAJORITÉ, avec 26 voix pour, 2 voix contre (Mme MOLLAR Caroline et M. FENAILLE Gabriel) et 1 abstention (M. REGNIE Steven) a donné un avis favorable au principe d'accorder cinq dérogations annuelles au repos dominical pour les commerces de détail du territoire communal au titre de l'année 2021 et a approuvé la liste des dimanches concernés par cette dérogation, à savoir les 11 juillet, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre 2021.

RESSOURCES HUMAINES

❖ Renforts 2020-2021 : accroissements temporaires d'activité et besoins saisonniers

Le Conseil Municipal a pris acte de la création au sein du service Petite Enfance du poste de contractuel, aux conditions indiquées et a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer, au sein des services Enfance Jeunesse, Petite Enfance et Entretien des postes de contractuels, aux conditions indiquées.

❖ Renforts 2020-2021 : agents indisponibles

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Petite Enfance et Enfance Jeunesse en remplacement d'agents indisponibles.

ENFANCE JEUNESSE

❖ Renouvellement de la candidature au titre UNICEF « Cébazat Ville Amie des Enfants »

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire au son représentant à confirmer à UNICEF France le souhait pour Cébazat de devenir ville candidate au titre « Ville amie des Enfants ».

FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

❖ Subvention de fonctionnement au profit de l'Amicale Laïque section Volleyball

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 8 000 € au profit de la section Volleyball de l'Amicale Laïque pour 2020.

❖ « ZAC des 3 fées » : remboursement de frais d'étude par l'OPHIS

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le principe de ce sixième versement et de solliciter un remboursement auprès de l'OPHIS à hauteur de 15 150,00 € et a autorisé Monsieur le Maire à transmettre à l'OPHIS tous les documents nécessaires au traitement du dossier.

❖ Budget principal 2020 : décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la décision modificative n°1 du budget communal 2020.

❖ Ouverture de crédits d'investissement par anticipation – Budget 2021

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé l'engagement, la liquidation ou le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2021 dans les conditions et limites énoncées, pour un montant total de 499 855,00 €.

Mme MOULY Brigitte quitte la séance à 23h00. Prouration est donnée à Mme FOURNIER Marie-Thé.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoint : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. DISSARD Andréa, Mme MARQUIE Dominique, M. MOREL Olivier.

Conseillers Municipaux : Mme CHAPUT Yolande, Mme AMEIL Marie-Jeanne, M. FERNANDES José, Mme FOURNIER Marie-Thé, Mme PAREDES Aldina, Mme PEREIRA DE SOUSA Rosa, M. SOLVIGNON Yves, Mme GANNE Elisabeth, M. OLIVAIN Thierry, Mme LECOUSY Nathalie, M. GAAG Dominique, Mme SAMPAIO Arminda, M. BAARDMAN-BOGERMAN Fabrice, Mme PELESE Albane, M. BOYER Cédric, Mme MOLLAR Caroline, M. REGNIE Steven, M. FENAILLE Gabriel.

PROCURATIONS : M. OLEON Maurice à Mme CHALUS Jocelyne, M. LAFORGE Maxime à M. ROSLEY Patrick, Mme MOULY Brigitte à Mme FOURNIER Marie-Thé.

ABSENTS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAMPAIO Arminda.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 26

procurations : 3

votants : 29

absent : 0

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Clermont Auvergne Métropole : mutualisation ascendante de la compétence Espaces verts sur voirie**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la fiche sectorielle « Espaces Verts sur voirie » relative au réalisé de l'année 2019 et de constater une régularisation à hauteur de 10 344 € dont 3 352 € au titre de la masse salariale à recouvrir par la Métropole et 13 696 € au titre des dépenses directement affectées à recouvrir par la Commune. Le Conseil Municipal a approuvé la fiche sectorielle prévisionnelle pour l'année 2020 à hauteur du réalisé de l'année 2019, pour un montant total 296 306 €.

❖ **SISPA VIVRE ENSEMBLE : modification des statuts**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la modification des statuts du SISPA VIVRE ENSEMBLE.

❖ **SIAEP de la Basse Limagne : rapports annuels sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif Exercice 2019**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif Exercice 2019.

ENFANCE JEUNESSE

❖ **Convention d'aides financières à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention n°2020/155 relative à l'aide à l'investissement pour l'acquisition de mobilier, de matériels et logiciels informatiques, avec la CAF du Puy-de-Dôme au bénéfice des structures multi-accueil, RAMPE et Accueil Collectif de Mineurs.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.